



**CERTIFICAT BVC DE PRODUITS  
POUDRE EXTINCTRICE**

**N° de Certificat : 1035-ES068296**

En application du procédé de BVC pour la certification de « Poudre Extinctrice » qui correspond aux éléments requis dans la norme UNE EN 615:2009, BVC a établi que les produits :

**POUDRE EXTINCTRICE**

**Correspondant aux marques commerciales:**

QFIRE30, QFIRE40,  
QFIRE50, QFIRE55,  
QFIRE60, QFIRE70,  
QFIRE75, QFIRE80,  
QFIRE90.

Réalisé par le fabricant :

**QUIMICA 21, S.L.**

Dans son usine située á:

**C./N, N° 2, 4 y 6 – Pol.Ind. Puente Alto – 03300 ORIHUELA (ALICANTE)**

sont soumis par le fabricant aux essais et au contrôle de la production d'usine et par Bureau Veritas Certification, S.A., à l'évaluation, et le contrôle de production et à la surveillance permanente du contrôle de production de l'usine conformément aux exigences requises établies dans les normes référencées dans ce certificat.

Ce certificat reste valable tant que le produit, les conditions de fabrication et du contrôle de production, n'auront pas changé de façon significative jusqu'au 16/12/2021.

*Lieu et date d'émission initiale : Madrid, le 17/12/2015*

Signé :

**Mónica Botas**  
Directeur Certification

Bureau Veritas Iberia, S.L.  
Edificio Caoba. C/ Valportillo Primera 22-24  
Polígono Industrial La Granja  
28108 - Alcobendas  
MADRID